

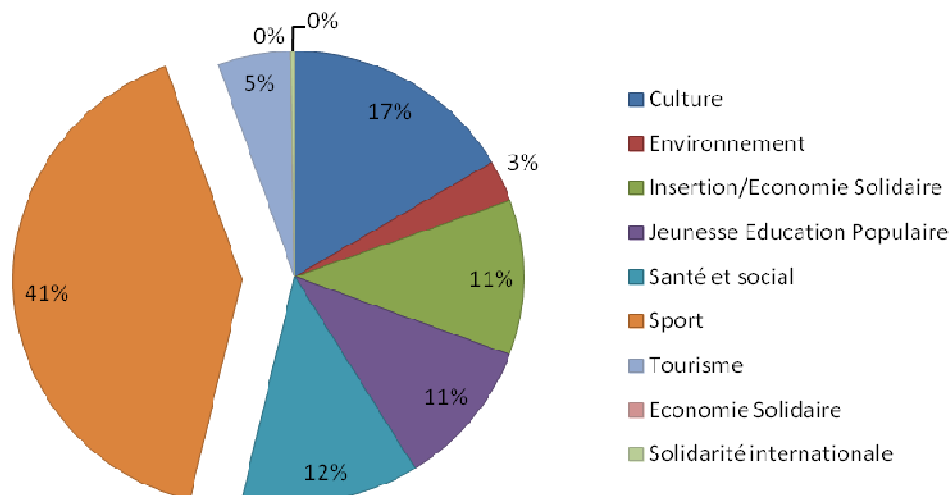
SPORT

1. Objectifs de l'enquête

- Avoir un retour d'expérience des associations par rapport au dispositif Cap'Asso.
- Estimer l'impact qu'aurait la fin du dispositif sur l'activité, l'organisation et l'emploi dans les associations.

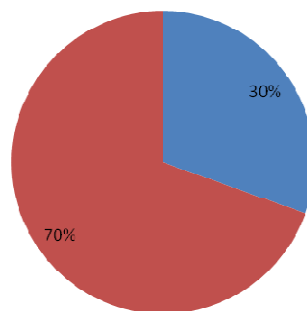
2. Panel

151 associations sportives ont répondu au questionnaire sur un total de 369 réponses. Elles représentent 41% du panel des associations.



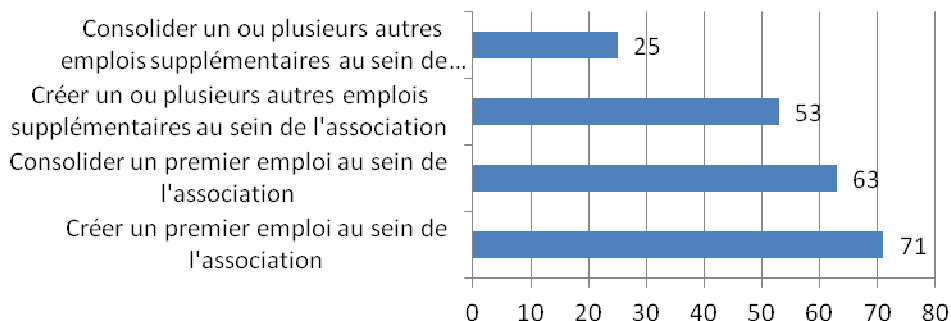
Au sein de ces 151 associations, ce sont 228 postes, soit 212 équivalent temps plein directement soutenus par Cap'Asso dans le secteur sportif.

Elles sont 30% à bénéficier de plusieurs conventions Cap'Asso :



Un dispositif qui permet de Créer ou consolider des postes

89% des associations sportives sont primo employeur lorsqu'elles sollicitent Cap'Asso. Le dispositif leur permet alors de créer ou consolider **un premier emploi**.



Elles sont également 52% à avoir créé ou consolidé **un ou plusieurs autres postes** au sein de l'association.

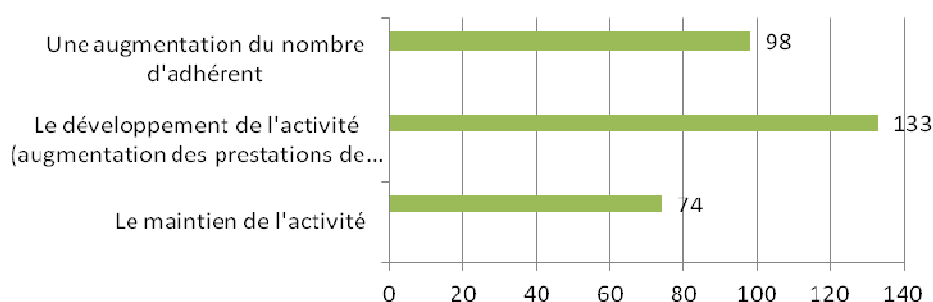
82% des associations qui sollicitent Cap'Asso sont dans une démarche de création de postes. 59% consolident des postes déjà existants.

En moyenne, une association sportive créée ou consolide 1.5 postes (1.4 ETP) grâce au dispositif Cap'asso.

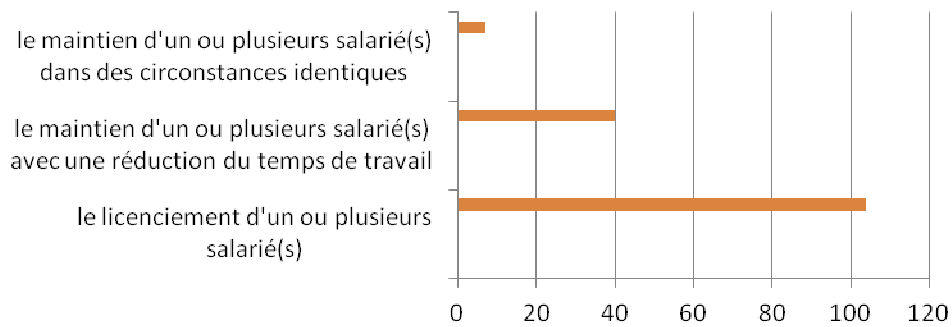
Un dispositif qui permet de développer des activités d'utilité sociale sur le territoire

La création ou consolidation de ces 228 postes ont permis pour 88% des associations sportives un développement de leur activité et pour 65% une augmentation du nombre d'adhérents.

Pour 49% d'entre elles, l'aide Cap'Asso a permis de maintenir l'activité en place en la structurant davantage.



Si le dispositif Cap'asso devait s'arrêter ?



La fin du dispositif Cap'Asso entrainerait la suppression du/des poste(s) soutenu(s) pour 69% d'entre elles.

Pour seulement 5% des associations, la fin du cap'asso n'aurait pas d'impact sur les salariés concernés.